

DEPARTEMENT DU VAR CCPD

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

**ELECTIONS PAR INTERNET
DES REPRESENTANTS DES ASSISTANTS MATERNELS ET DES ASSISTANTS
FAMILIAUX
AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE**

SCRUTIN DU 15 JUIN 2023

PROCES-VERBAL DES OPERATIONS DE VOTE

des représentants de l'Administration :

Mme Chantal LASSOUTANIE, Présidente

des délégués désignés par les organisations syndicales :

- Mme Henriette AMIEL, SPAMAF
- Mme Agnès LARDON, SPAMAF
- Mme Laurence BAZZUCCHI, CGT
- Mme Christine RE, CGT
- Mr Lilian FOURRIQUES, UNSA
- Mme Cécile NAYENER, UNSA

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1°) L'arrêté du AR 2023-214 de Monsieur le Président du Conseil départemental portant organisation des élections ;

2°) La liste électorale ;

3°) deux lecteurs permettant d'émarger les votes reçus par correspondances et les de les comptabiliser automatiquement;

4°) Un ordinateur permettant d'émarger et de comptabiliser les votes reçus sur internet ;

Le Président a déclaré le scrutin ouvert.

A 10h00 heures, le Président déclare le scrutin clos.

I – VOTES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

280 votes par voie électronique

II – DEPOUILLEMENT

Le bureau a procédé au dépouillement et a arrêté ainsi qu'il suit les résultats du scrutin.

1) – Recensement des suffrages :

Inscrits : 3412

TOTAL DES VOTANTS :

2)- Descellement de l'urne électronique ;

Détermination du nombre de suffrage

3) – Détermination du quotient :

Nombre de suffrages valablement exprimés : 276

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires.

Quotient électoral (division du nombre de suffrages valablement exprimés par le nombre de sièges à pourvoir) : $276 / 5 = 55,20$

4) – Etat des suffrages valablement obtenus par chaque liste de candidats

Nombre de voix obtenues par le syndicat SPAMAF

149

Nombre de voix obtenues par le syndicat CGT

59

Nombre de voix obtenues par le syndicat UNSA

68

6) - Répartition des sièges

a) - Au quotient

Nombre de voix recueillies / Quotient électoral

Liste présentée par le syndicat SPAMAF :

$\frac{149}{55,20} = 2 \text{ sièges}$

Liste présentée par le Syndicat CGT :

$\frac{59}{55,20} = 1 \text{ siège}$

Liste présentée par le Syndicat UNSA :

$\frac{68}{55,20} = 1 \text{ siège}$

b) - A la plus forte moyenne

1^{ère} application : Voix recueillies/(siège attribué au OE + 1)

Liste présentée par le Syndicat SPAMAF :

$\frac{149}{3} = 49,67$ □ 1 siège
(X siège(s) attribué(s) +1)

Liste présentée par le Syndicat CGT :

$\frac{59}{2} = 29,5$ □ 0 siège
(X siège(s) attribué(s) +1)

Liste présentée par le Syndicat UNSA :

$\frac{68}{2} = 34$ □ 0 siège
(X siège(s) attribué(s) +1)

c) - Ont obtenu au total

Liste présentée par le syndicat SPAMAF

Sièges : 3

Liste présentée par le Syndicat CGT

Sièges : 1

Liste présentée par le Syndicat UNSA :

Sièges : 1

d) - Proclamation des résultats

TITULAIRES : 5

NOM - PRENOM	SYNDICAT
AMIÉL Henriette	SPAMAF
TRANNOY SPILMONT Marie-Line	SPAMAF
LARDON DECUGIS Agnès	SPAMAF
SEGNAME Assia	CGT
NAYENER-LUCE Béatrice	UNSA

SUPPLEANTS : 5

NOM - PRENOM	SYNDICAT
FANFALONE TRANI Corinne	SPAMAF
BECCARIA Valérie	SPAMAF
TRIBONDEAU Corinne	SPAMAF
VALERIANI Nathalie	CGT
JOAO Dalila	UNSA

III - OBSERVATIONS

Observations du syndicat CGT -
Au regard des nombreux dysfonctionnements
la CGT se réserve le droit d'agir -

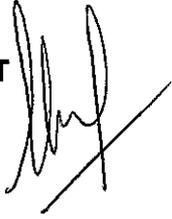
Au regard des nombreux dysfonctionnements
~~la CGT~~ se réserve le droit d'agir.
le SPAMAF le SPAMAF

La commission électorale a consulté
la liste électorale avant la clôture afin de
comptabiliser le nombre de votant et vérifier
la cohérence avec le nombre de votants
le système pour les résultats. La Présidente
E. Laisantanié

Fait et clos à Toulon le 15 juin 2023
à 11H30

LE PRESIDENT

C. CASSONTANIÉ



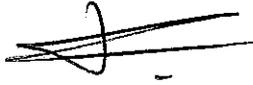
LA SECRETAIRE : NON DESIGNÉ
en séance

LES ASSESSEURS

L. BAZZUCCHI



FOURRIQUES LILIAN



Henriette ANIEL

